

Monsieur le Maire informe le Conseil que le mécène n'apportera pas la contribution annoncée mais que le rescrit fiscal est aussi possible pour cette opération. Les travaux devraient débuter premier trimestre 2022.

Le Conseil vote à 12 voix pour

Contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Monsieur le Maire rappelle qu'un jeune de la MFR d'Yzengremer est en stage avec les agents du Service Technique et qu'il est méritant et courageux. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui proposer un contrat d'apprentissage du 15 décembre 2021 jusqu'au 31 août 2022.

Ce jeune étant mineur il sera rémunéré 39 % du SMIC soit 620 € brut par mois pendant 9 mois soit un coût total de 5 580 €. Une aide exceptionnelle de 3 000 € est versée aux collectivités pour les contrats signés avant le 31 décembre 2021. Le coût pour la commune sera donc de 2 580 €.

Le Conseil vote à 12 voix pour

Révision tarifs CSC

Monsieur le Maire propose une augmentation régulière des tarifs de location du Centre Socio Culturel afin de couvrir les frais fixes. Il rappelle que la salle est louée quasiment tous les week-ends, que le 1^{er} semestre 2022 est déjà presque complet et que les tarifs n'ont pas augmenté depuis le 1^{er} janvier 2020. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter uniquement les tarifs extérieurs Bourseville au 1^{er} janvier 2022 :

	Société Locale	Particulier Bourseville	au 01/01/2022	Extérieur Commune	au 01/01/2022
Petite salle week-end	Gratuit	100 €	100 €	200 €	225 €
Grande salle week-end	Gratuit	220 €	220 €	450 €	500 €
Estrade	Gratuit	60 €	60 €	120 €	120 €
Deuil		30 €	30 €	50 €	50 €
Location vaisselle					
1 à 49 couverts	Gratuit	20 €	20 €	20 €	20 €
50 à 99 couverts	Gratuit	25 €	25 €	25 €	25 €
+ de 100 couverts	Gratuit	30 €	30 €	30 €	30 €

Le Conseil vote à 10 voix pour et 2 abstentions
(Mmes JOLLY et SANNIER)

Location bennes déchets verts

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune met à disposition gratuitement des

habitants une fois par an une benne pour les déchets verts. Ce service a un coût supporté en totalité par le budget communal. Monsieur le Maire propose de fixer, à compter du 1er janvier 2022, à 30 € la journée la mise à disposition d'une benne aux habitants. Il rappelle que sur le territoire de la Communauté de Communes les habitants doivent normalement acheter des sacs pour les déchets verts.

Le Conseil vote à 10 voix pour et 2 contres (Mmes JOLLY et SANNIER)

Organisation de la Classe de neige

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la classe de primaire partira en classe de neige du 12 mars 2022 au 19 mars 2022. Le séjour se déroulera du 12 mars 2022 au 19 mars 2022 à CREST VOLAND en Savoie. Il convient par conséquent de fixer le montant de la participation qui sera versé par les parents. Monsieur le Maire rappelle que le coût par participant s'élève à :
Séjour : 451.70 € Transport : SNCF : 43.05 €
L'oiseau Bleu : 59.52 € Calberson : en attente
Soit : 554.27 par participant

18 enfants participent au séjour et 3 accompagnateurs, l'institutrice, la directrice et l'animateur de la commune.

La coopérative scolaire participe à hauteur de 1 000 €. La soirée Beaujolais organisée le 18 novembre a permis de récolter un bénéfice de 433 €. Monsieur le Maire regrette l'absence de participation des parents à cette manifestation.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la participation des parents à 150 €.

Madame Jolly propose de fixer un tarif pour les familles qui ont 2 enfants qui participent au séjour.

Le Conseil Municipal décide de fixer la participation à 180 € pour 1 enfant et 300 € pour 2 enfants. La participation sera payable en 3 fois.

Le Conseil vote à 11 voix pour et 1 abstention (M. PILOY)

Autorisation de mandatement de l'investissement

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la

dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget.

Le Conseil vote à 12 voix pour

Renouvellement contrat Parcours Emploi Compétences

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 15 janvier 2021, le Conseil Municipal a validé le recrutement d'un contrat PEC rattaché au Service Animation à temps non complet à raison de 20 heures/semaine pour une durée d'un an, renouvelable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler ce contrat en augmentant le nombre d'heures hebdomadaire, en effet les tâches demandées à l'agent évoluent et il convient d'accroître son temps de travail.

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à intervenir à la signature du renouvellement de la convention et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur, de fixer la durée du travail à 30 heures semaine, et de fixer la rémunération au SMIC horaire. L'aide apportée par l'état s'élevant à 60 %.

Le Conseil vote à 12 voix pour

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'arrivée du nouveau véhicule, un Master, en location longue durée.

Le Maxity est toujours au garage en attente du passage de l'expert, les délais d'intervention des assurances peuvent être très longs.

Les bennes pourront rouvrir à compter du mardi 14 décembre, félicitations aux agents pour la réalisation de la dalle et merci à Monsieur Henri THOMAS qui a soumis l'idée.

Distribution du colis des aînés le samedi 11 décembre.

Repas de cantine et distribution des chocolats aux enfants de l'école le 14 décembre.

Distribution des jouets aux enfants de l'école le 17 décembre au marché de Noël. Monsieur le Maire

remercie Madame DURET et Madame PLOUARD pour leur investissement.

Plantations des haies « Cavée de Tully » les 15 et 16 décembre par le personnel communal, des agents de la CCV et des bénévoles de la société de chasse.

Le terrassement et la création de merlons du Chemin des Templiers seront réalisés début janvier. Visite sécurité du CSC réalisée le 30 novembre, des petits travaux à prévoir et un contrôle des équipements de cuisson à réaliser.

La révision du défibrillateur a eu lieu

Acquisition de tables et de poubelles pour installer au terrain de pétanque, au city stade et sur la place. Création de la plateforme d'autopartage Vimobile à compter du 1^{er} janvier 2022, qui a vocation à mettre en relation des personnes isolées sans véhicule avec des conducteurs bénévoles, les Boursevillois(es) intéressé(e)s peuvent se faire connaître en mairie.

Plusieurs administrés se plaignent du comportement des collégiens aux abris de bus. Des masques sont fréquemment retrouvés chez les particuliers ou à même la route. De plus, pour leur sécurité, il est demandé aux enfants de bien vouloir rester sur le trottoir aux passages des véhicules.

La vente de la parcelle AD 213 a été signée le 10 décembre 2021, le coût de cette opération s'élève à 185 €.

Les vœux du Maire sont pour le moment maintenus au 15 janvier 2022 sans vin d'honneur.

La commune a reçu un chèque d'un montant de 15 € à utiliser chez Gamm Vert pour sa participation aux villages fleuris.

Une grille a été installée par la société CHIVOT à la porte de l'église, Monsieur le Maire rappelle que tous travaux est soumis à autorisation et que l'entreprise aurait dû au préalable informer la Mairie de son intervention. La facture sera transmise au mécène.

Madame HOLLEVILLE indique que l'opération brioche a permis de récolter 536 € et que 700 € ont été envoyés à l'AMF pour le téléthon.

Monsieur DENTIN informe le Conseil du nouveau périmètre d'intervention du SIEP.

Madame DURET propose, pour l'année prochaine, d'installer des sapins aux entrées de ville
Madame HOLLEVILLE précise que le concours des illuminations est renouvelé, les lots seront remis lors de la cérémonie des vœux du Maire.

Madame PLOUARD informe qu'il y a une fuite à l'arrêt de bus rue de la Croix de Pierre.

Fin de réunion 20h10

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2021 A 18H30

Conseil municipal 10 décembre 2021 :

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mmes DURET, HOLLEVILLE, JOLLY, PLOUARD et Mrs CAUX, DENTIN, DURET, HEDIN, BEURAIN, PILOY

Pouvoirs : Madame SANNIER Audrey pouvoir à Madame JOLLY Séverine

Monsieur DELRUE Jean-André pouvoir à Madame HOLLEVILLE Géraldine

Absents : Mme CHARLET, M. TERNISIEN DE BOIVILLE

Présence de Louis stagiaire au Collège la Rose des Vents

Avant l'ouverture du Conseil Municipal Monsieur le Maire fait un rappel des règles en vigueur pour la tenue des organes délibérants jusqu'au 31 juillet 2022.

Quorum : tiers des membres en exercice présent
Pouvoir : un membre peut être porteur de 2 pouvoirs

Présence du public : le pass sanitaire n'est pas obligatoire, le maire peut restreindre l'accès au public,

Approbation du Compte rendu du 23 septembre 2021

Monsieur DENTIN demande que soit indiqué au point « Annulation de la fête foraine » : le conseil s'est opposé à l'indemnisation des forains mais que les conseillers avaient précisé que les forains avaient stationné pendant 15 jours sur la place et qu'ils ont bénéficié de l'eau et de l'électricité gratuites.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité 12 pour.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur BEURAIN Emmanuel est désigné secrétaire de séance

Passage du compte 1069 au 1068

Monsieur le Maire informe que la nouvelle nomenclature comptable M57 obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 oblige l'apurement du compte 1069 « reprise 1997 sur les excédents capitalisés », en effet ce compte non budgétaire (écriture interne à la trésorerie), présent dans la nomenclature M14 n'est pas repris dans le plan de compte de la M57.

La balance de la commune présente un solde de 2 313.46 € au compte 1069 qu'il convient de basculer au 1068 par une écriture d'ordre mixte.

Plan de financement du City stade

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'accord des demandes de subvention pour le city stade lors de sa séance du 23 septembre dernier.

Monsieur le Maire indique donc que les financements suivants seront sollicités :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
City stade	51 400.00 €	DETR 35 %	26 395.06 €
Aménagement	24 014.46 €	Région 10 %	7 541.45 €
		Département 35 %	26 395.06 €
Total HT	75 414.46 €	Total Subvention	60 331.57 €
TVA City Stade	10 280.00 €	Autofinancement (dont TVA)	30 165.78 €
TVA Aménagement	4 802.89 €	15 082.89 €	
Total TTC	90 497.35 €	Total	90 497.35 €

Monsieur le Maire rappelle que le rescrit fiscal sera possible pour la population, nous sommes en attente des modalités par le Trésor Public. Les travaux devraient commencer fin mars.

Le Conseil vote à 12 voix pour

Plan de financement de la rénovation du clocher de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'accord des demandes de subvention pour la rénovation du clocher de l'Eglise lors de sa séance du 23 septembre dernier.

Monsieur le Maire indique donc que les financements suivants seront sollicités :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Rénovation du clocher	16 786.39 €	DETR 25 %	4 196.6 €
		Région 10 %	1 678.64 €
		Département 25 %	4 196.60 €
Total HT	16786.39 €	Total Subvention	10 071.84 €
TVA	3 357.28 €	Autofinancement (dont TVA) 3 357.28 €	10 071.83 €
Total TTC	20 143.67 €		20 143.67 €

PHOTOS



Cérémonie du 11 novembre



Cérémonie du 05 décembre



Concert de Noël à l'église



Marché de Noël



Repas de Noël offert par la Municipalité aux enfants de l'école



BULLETIN INFOS

BOURSEVILLE

décembre 2021

EDITO DU MAIRE

Cher(es) Boursevillois(es), avant toute chose je tiens à vous présenter tous mes vœux de santé, de joie et de bonheur pour cette nouvelle année qui s'ouvre à nous.

Le BI est distribué un peu plus tard cette fois-ci, en effet nous attendions les dernières annonces du gouvernement. Ce qui nous a obligé à changer quelques infos et mon édito.

Comme vous pourrez le lire le dernier conseil qui s'est tenu le 10 décembre, vos élus s'engagent à améliorer le quotidien des enfants de l'école des « peintres en herbes », changement des fenêtres et des portes du bâtiment « primaire », organisation de la classe de neige...

L'année 2022 verra de nouveaux projets et travaux se réaliser comme, la rénovation du clocher de l'église (1^{er} trimestre), le city stade (fin mai), la voirie avec divers travaux (la rue de Tully qui devrait démarrer cette année la rue de Woignarue le chemin d'Abbeville) etc.

Mais aussi les travaux pour lutter contre les ruissellements, avec l'élargissement du chemin des Templiers ainsi que la plantation de haies et de fascines qui sont en cours à l'heure où je vous écris ces quelques lignes.

En bref vous pouvez voir que nous ne ménages pas nos efforts utiles à la vie et au bien-être des habitants.

Les vœux du Maire sont (une nouvelle fois) annulés en raison de la forte augmentation de la pandémie. Ce que nous regrettons mais la santé des Boursevillois(es) est plus importante à mes yeux. Continuer à respecter les gestes barrières ainsi que le port du masque.

Il me reste à vous souhaiter bonne lecture de ce premier BI 2022.

Le Maire

A VOS AGENDAS

- **ALSH** : du 07 février au 18 février – les dossiers d'inscription sont à retirer en Mairie du 12 janvier au 26 janvier 2022
- **Théâtre** : 19 février
- **Repas de chasse** : 05 mars

ETAT CIVIL 2021 : 8 naissances – 3 mariages – 15 décès

LES INFOS

- Annulation de la cérémonie des vœux du maire
- **L'amicale des sapeurs-pompiers de Bourseville** vous présente leurs meilleurs vœux pour l'année 2022 et vous remercie pour votre générosité. En effet suite à la distribution de notre calendrier vos retours au profit de notre amicale ont été nombreux. Nous vous remercions vivement et profitons pour encourager ceux qui n'auraient pas encore fait de don. Le corps des sapeurs-pompiers est à la recherche de volontaires pour le renforcer. Nous avons besoin de personnes motivées pour avoir un effectif plus important. Nous comptons sur votre motivation pour venir nous rejoindre. Vous pouvez contacter notre chef de corps au 06.81.60.48.78. C'est avec plaisir qu'il répondra à vos questions. En remerciant ceux qui viendraient compléter notre effectif, Bonne et heureuse année 2022 à vous et vos proches. La Présidente de l'amicale, Mme Annie RASSE et Le Chef de corps de sapeurs-pompiers de Bourseville, Mr Jackie HOLLEVILLE

CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL

Commerçant : OBBE coiffure

Particuliers :
Marquant Amandine – Rue de Vaudricourt
CANTRELLE Jean Daniel – Rue d'Abbeville
BECQUET Gilles – Rue d'Abbeville
DARGNIER Gilles – Grande rue
CACHELEUX Marcel – Grande rue
FLACHET Laure – Rue de Tully
SAMSON Jack – Rue de la ferme
OVIDE Philippe – Rue de Vaudricourt

Les récompenses sont à retirer en Mairie avant le 31 janvier 2022

Encouragements :
M. et Mme HUMEL
M. et Mme DELOISON
M. et Mme BELLET
M. et Mme JOOSTENS
M. et Mme TAUBER
M. et Mme CARON



Mairie de Bourseville
305 Grande rue
80130 BOURSEVILLE

03.22.30.20.33
contact@mairie-bourseville.fr

Bourseville Infos est réalisé par la commission communication : M. CAUX, M. DURET, Mme HOLLEVILLE,
Tous les bulletins peuvent être consultés sur le site de la commune : www.mairie-bourseville.fr